

FLASH N°1

Date de publication

16/07/2025



Flash suivis foreurs du maïs

Ce Flash Foreurs Maïs vient en **complément du Bulletin de Santé du Végétal (BSV) Grandes Cultures**. Il a pour objectif de **suivre spécifiquement l'évolution des principaux ravageurs foreurs du maïs** au cours de la campagne et de fournir des informations actualisées et localisées.

Sont particulièrement ciblés :

- **la pyrale du maïs** (*Ostrinia nubilalis*),
- **la sésamie** (*Sesamia nonagrioides*),
- **Heliothis/Helicoverpa** (*Helicoverpa armigera*),
- ainsi que **la chrysomèle des racines du maïs** (*Diabrotica virgifera virgifera*).

- ❖ Pour les secteurs chauds comme la Drôme, le vol de G2 va bientôt commencer. Le nombre de capture remonte légèrement, à surveiller. Les conditions météorologiques sont favorables à un vol précoce et important.
- ❖ Captures de sésamies pour le moment faibles, à surveiller car un vol de G2 pourrait commencer prochainement.
- ❖ Vols d'héliothis en cours, avec une forte activité depuis la semaine 28 sur la majorité du territoire.
- ❖ Les captures de chrysomèles sont présentes sur plusieurs départements.





Maïs

PYRALES :

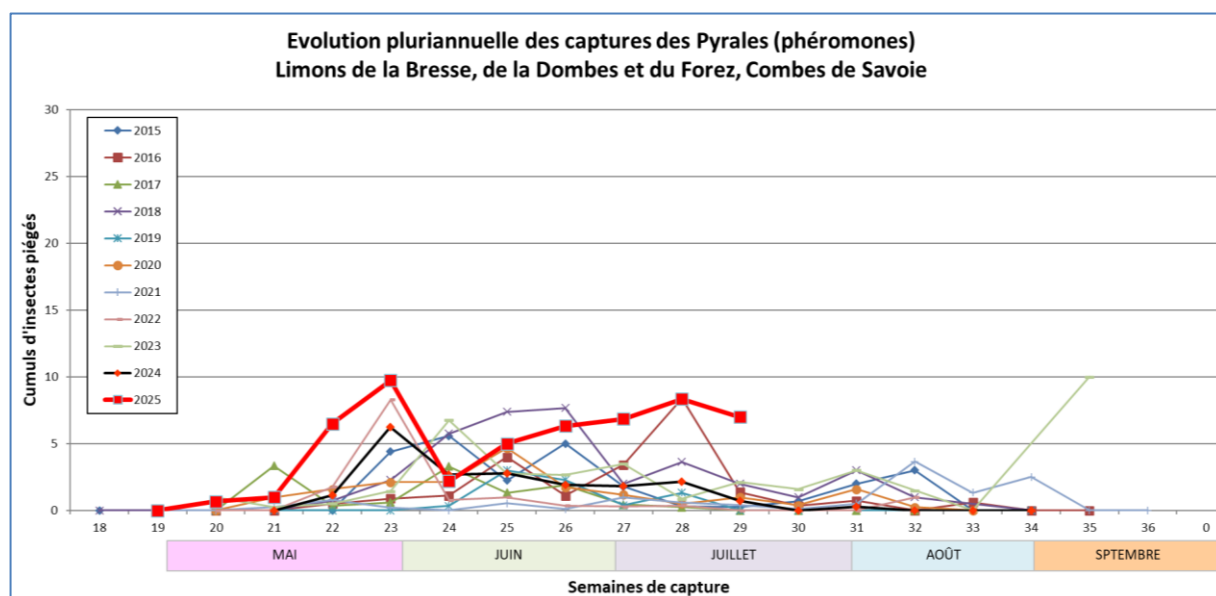
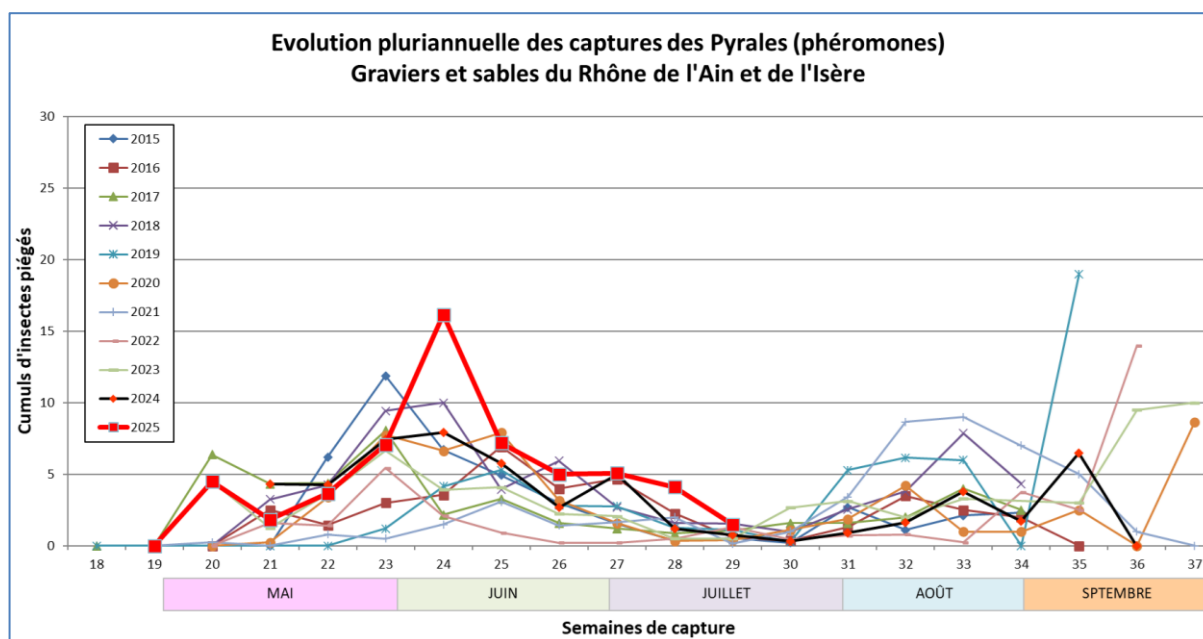
Les vols de pyrales repartent légèrement à la hausse sur les secteurs chauds. Un vol de G2 est attendu prochainement, plutôt précoce cette année étant donné les conditions chaudes qui sont favorables.

Semaine	21	22	23	24	25	26	27	28	29
Pyrales nb papillons Phéromone									
Ain (01)									
SAINT-JEAN-SUR-VEYLE	1	25	28	4	16	8	9	0	0
BIRIEUX	0	1	0		2	21	9	16	26
VIRIAT	2	6	5	4	4	0	10	6	
SAINT-JUST	1	4	6	3	4	0	13	8	
PEROUGES	0	0	1		9	6	31	6	8
BOURG-SAINT-CHRISTOPHE	0			6	7	1	0	0	0
LOYETTES		24	36	63	11	3		0	2
VONNAS		3							
VILLENEUVE		0		7	2	1	0	0	0
Drôme (26)									
CHABEUIL	0	16	14	120	93	85	10	19	20
EYMEUX 1	0	4				13	0	0	
EYMEUX 2	1	6				3	22	1	
GRANE		0	8	8	18	6		9	3
ALLEX		1	8	12	12	6		0	0
LORIOLE-SUR-DRÔME			6	2	6	3			2
EURRE			1	1	2	3	1	0	4
MONTVENDRE			0	1	3	0	0	2	3
SAINT-JEAN-DE-GALAURE			2	1	5	1	17	6	
MONTBOUCHER-SUR-JABRON			0	0	6	0		0	
PIERRELATTE			4	0	7	0	0	0	
ETOILE SUR RHONE	0	21	74	112	46	63	6	34	36
Rhône (69)									
PUSIGNAN	1	3	30	47	27	2		2	
SAINTE-CATHERINE			0	1	0	0	0	1	0
SIMANDRES		0	0	9	4	9	1	0	0
SAINT-BONNET-DE-MURE			1	4	0	0	0	0	0
BEAUVALLON	0		0	9	1	2	0	0	0
Isère (38)									
SATOLAS-ET-BONCE	0	1	1	8	3	4	8	14	
BOURGOIN-JALLIEU	8	7	9	32	17	5	2	0	1
BEAUCROISSANT	1	0	3	7	0	14	3	0	2
ORNACIEUX-BALBINS	1	0	9	15	20	8	4		2
BEAUREPAIRE		3			4	1	2	2	
JANNEYRIAS				1	3	1	0	0	1
SAINT-JUST-DE-CLAIX			0	1	5	0	1	1	2
SARDIEU			0	0	5	7	15	4	2
LE BOUCHAGE		2			2	0	0	0	0
VIRIVILLE		2	1	2	3	19		37	
Ardèche (07)									
SAINT-VINCENT-DE-BARRÈS		0	1	0	5		1	2	
Loire (42)									
CHAZELLES-SUR-LYON				0	3	7	7	15	7
VEAUCHETTE				0	1	2	0	5	2

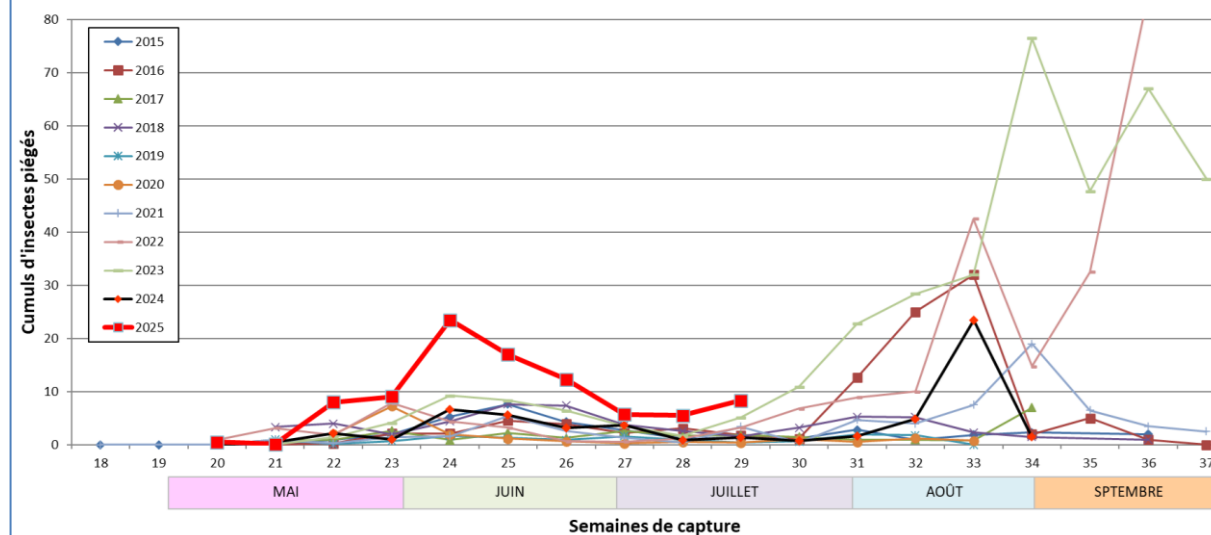
Analyse de risque :



« Méthodes alternatives : Des produits de biocontrôle existent. » La liste des produits phytosanitaires de biocontrôle est consultable sur: <https://ecophytopic.fr/reglementation/protger/liste-des-produits-de-biocontrrole>



Evolution pluriannuelle des captures des Pyrales (phéromones) Limons, Graviers et sables superficiels de la Drome

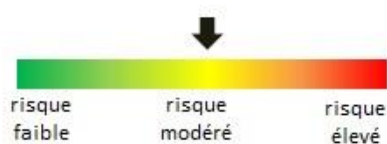


SESAMIES

Les conditions chaudes sont favorables à un vol G2 important et précoce. Le risque de nuisibilité est plus élevé que celui de la G1. Les captures sur les deux dernières semaines restent relativement faibles pour le moment.

Semaine	21	22	23	24	25	26	27	28	29
Sésamies nb papillons Phéromone									
Ain (01)									
SAINT-JEAN-SUR-VEYLE	0	0	0	0	0	0	0	0	1
BIRIEUX	0	4	1		0	0	0	0	0
VIRIAT		3	3	2	2	2	2	2	
SAINT-JUST		3	4	2	1	2	2	2	
BOURG-SAINT-CHRISTOPHE		4		2	4	0	0	0	0
VILLENEUVE		2		8	1	0	0	0	0
LOYETTES		0	0	0	0	0		0	0
VONNAS		0							
PEROUGES	6	0	1		6	10	2	6	10
Drôme (26)									
CHABEUIL	8	17	25	37	23	2	1	13	30
EYMEUX 1	0	0				0	0	0	
EYMEUX 2	0	0				0	0	0	
GRANE		1	2	0	1	0			0
PIERRELATTE			0	1	0	0	0	0	
ROYNAC			0	0	0	0	0	0	0
ALLEX		0	2	2	3	3		0	3
LORIOLE-SUR-DRÔME			4	0	0	0			0
ETOILE SUR RHONE	4	5	22	26	14	1	1	3	14
Rhône (69)									
PUSIGNAN	2	11	62	27	32	8		8	
SAINT-BONNET-DE-MURE			0	2	0	0	0	0	0
SAINTE-CATHERINE			0	0	0	0	0	0	0
BEAUVALLON	0								
Isère (38)									
SATOLAS-ET-BONCE	0	1	1	1	2	0	0	0	
BOURGOIN-JALLIEU	1	1	0	0	0	0	0	0	0
BEAUCROISSANT	0	0	0	0	0	0	0	0	0
LE BOUCHAGE		0			0	0	0	1	0
VIRIVILLE		0			0	1		2	
BEAUREPAIRE		0			2	0	0	0	
ORNACIEUX-BALBINS	0	2	0	1	0	1	0		0
Loire (42)									
CHAZELLES-SUR-LYON				0	0	0	0	0	4
VEAUCHETTE				0	1	0	0	0	0

Analyse de risque :



Reconnaissance des symptômes :

Première génération : par foyers de quelques m² et sur des plantes contiguës :

- Dessèchement et disparition de plusieurs plantes successives,
- Présence des larves au collet des plantes,
- Dégâts visibles de 3-4 feuilles jusqu'après 10-12 feuilles,
- Présence d'une grosse perforation à la base de la tige sur les maïs les plus développés.

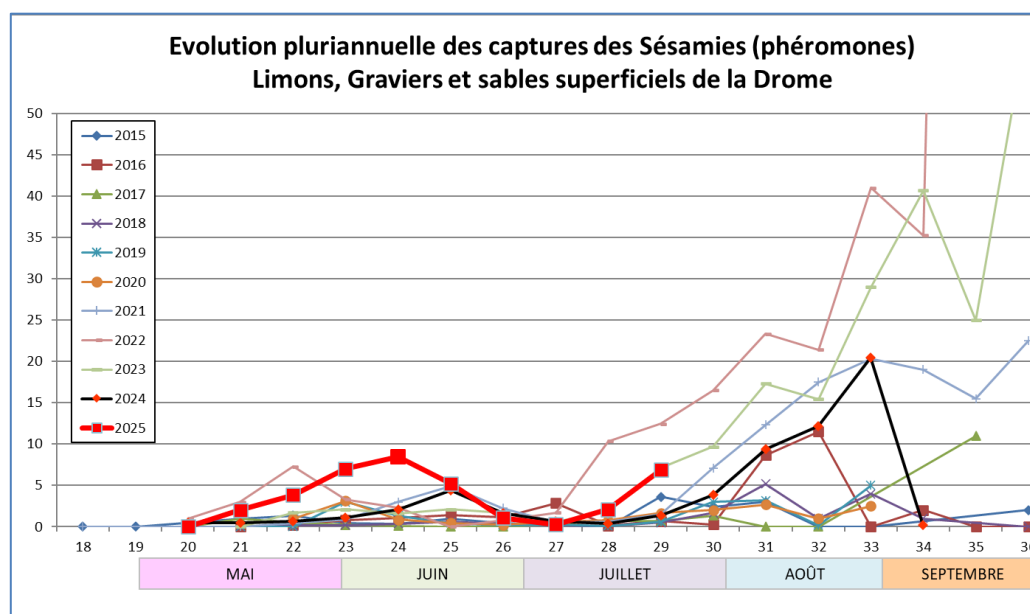
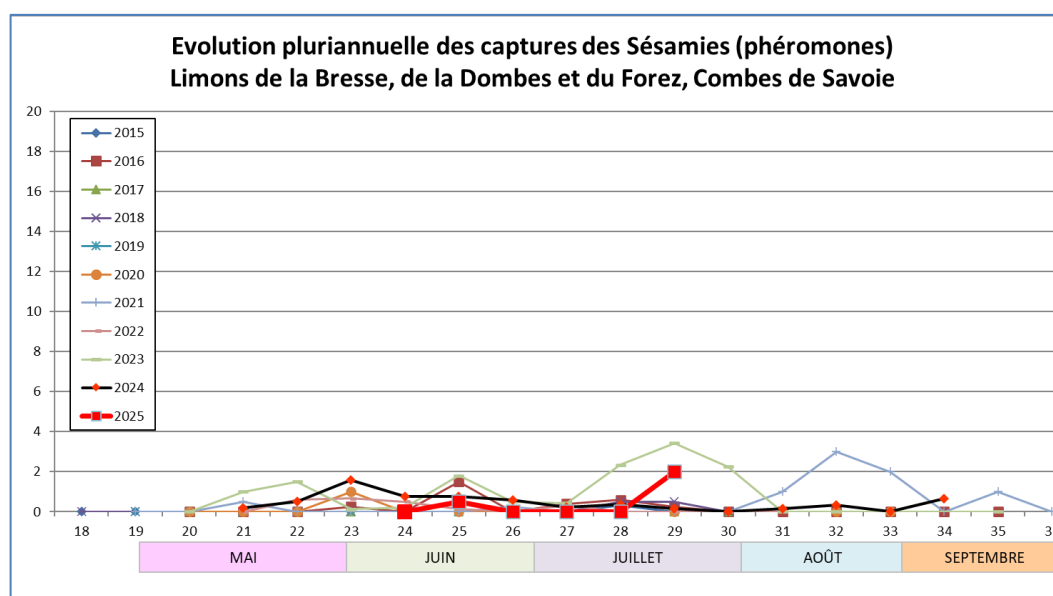
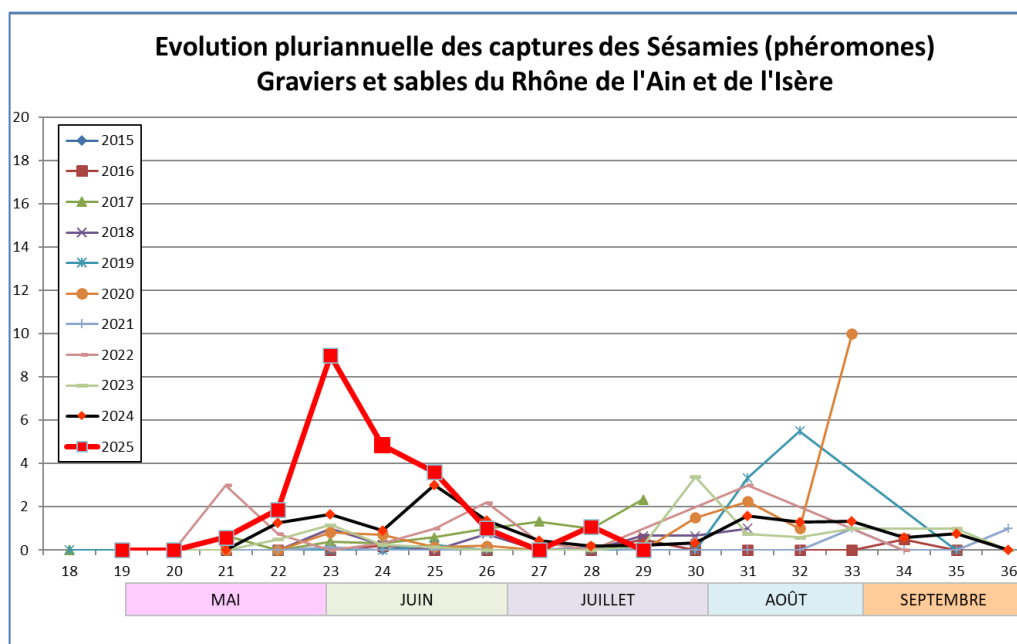


Ne pas confondre

Vers gris (avec dégâts 1ère génération de sésamie)	Dégâts plus précoces. Une larve par plante. Pas de pied de ponte
Pyrâle (avec dégâts 2ème génération de sésamie)	Larve plus petite et grise

- Des solutions préventives peuvent être mises en place après la récolte en broyant les résidus et les collets. Les températures négatives au sol détruisent les larves présentes dans les cannes de maïs et limitent ainsi l'extension de la sésamie.
- Les mesures prophylactiques réalisées à l'échelle du bassin de parcelles sont plus efficaces qu'une lutte individuelle.





HELIOTHIS :

Les vols sont présents sur l'ensemble du territoire.

Semaine	24	25	26	27	28	29
Heliothis nb papillons Phéromone						
Ain (01)						
BIRIEUX			0	0		
PEROUGES		22	1	10	3	6
SAINT-JEAN-SUR-VEYLE	0	0	1	0	0	1
SAINT-JUST	1	4	3	3	4	
VIRIAT	0	3	1	1		
Isère (38)						
VIRIVILLE	11	21	25		45	
BEAUREPAIRE		15	1	0	13	
BOURGOIN-JALLIEU		3	0	1	2	2
JANNEYRIAS		24	11	7	9	19
SAINT-BARTHÉLEMY		0	25	42	38	142
LE BOUCHAGE		0	0	0	0	0
ORNACIEUX-BALBINS	0	2	2	0		3
MOIRANS						0
VOREPPE						0
BEAUCROISSANT	0	2	1	2	3	0
Drôme (26)						
EYMEUX 1			1	9	13	
EYMEUX 2			8	4	8	
CHABRILLAN		19	45	83	201	50
GRANE	5	21	9		12	22
CLÉON-D'ANDRAN	0	59	32	179	258	
LA COUCOURDE		9	14	19	45	32
SAINT-JEAN-DE-GALAURE		47	45	45	37	
PIERRELATTE		42	30	51	45	
ROYNAC						
ALLEX	9	8	14		14	18
LORIOLE-SUR-DRÔME	3	19	18			8
MONTBOUCHER-SUR-JABRON			20	46		
ETOILE SUR RHONE	50	17	50	34	165	181
Rhône (69)						
PUSIGNAN						
SAINT-BONNET-DE-MURE	1					
SAINTE-CATHERINE	0					
SIMANDRES	0	1	1	0	0	0
BEAUVALLON	0	0	0	0	1	2
Loire (42)						
CHAZELLES-SUR-LYON		0	1	5	1	3
VEAUCHETTE		2	1	1	0	0
Ardèche (07)						
SAINT-VINCENT-DE-BARRÈS		6	54	82	65	45



Titre : Heliothis

Description : Les chenilles d'héliothis sont de couleur très variable : le plus souvent vertes, mais cela peut varier du jaunâtre au verdâtre, voire au brun.



Titre : Heliothis

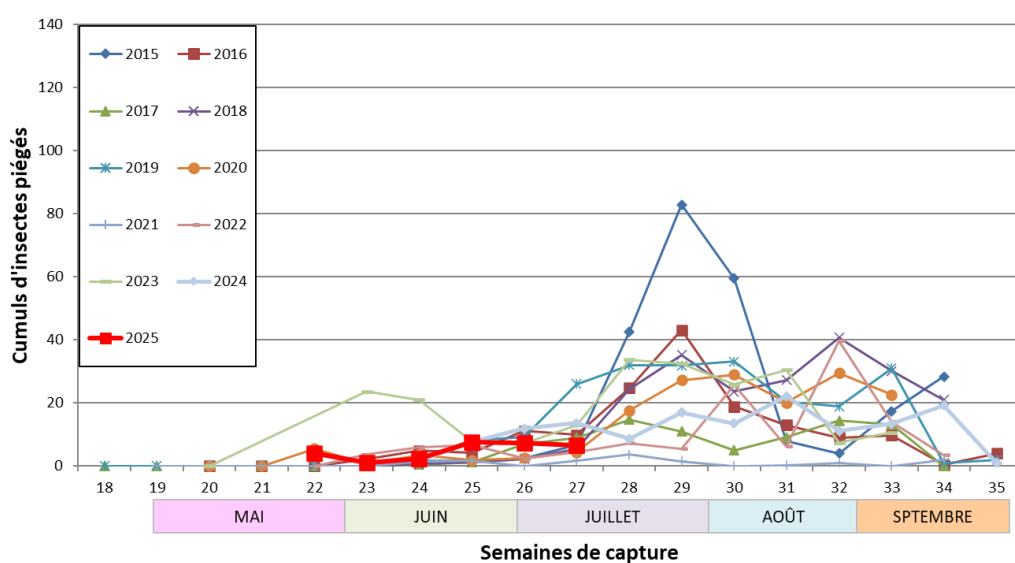
Description : Feuilles traversées par l'héliothis alors qu'elles étaient enroulées dans le cornet.

Analyse de risque :

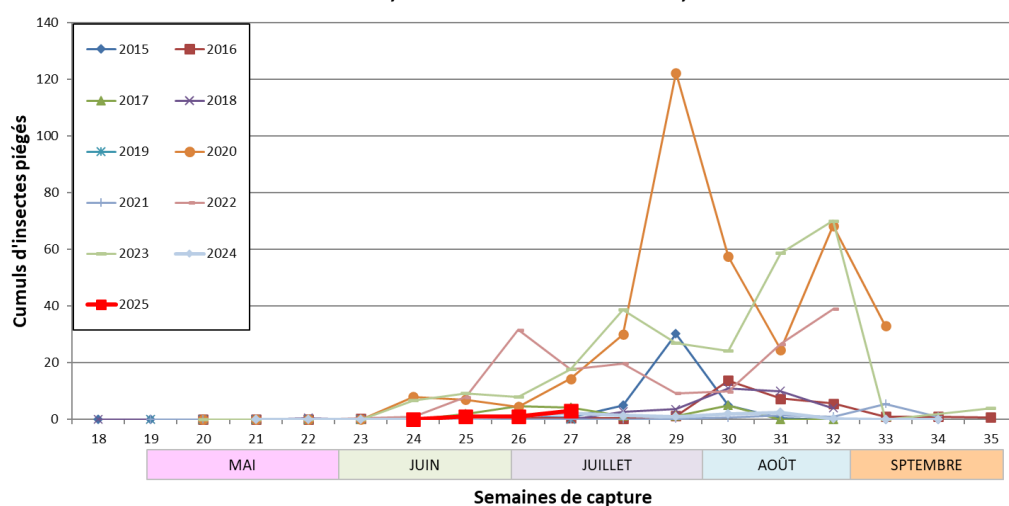


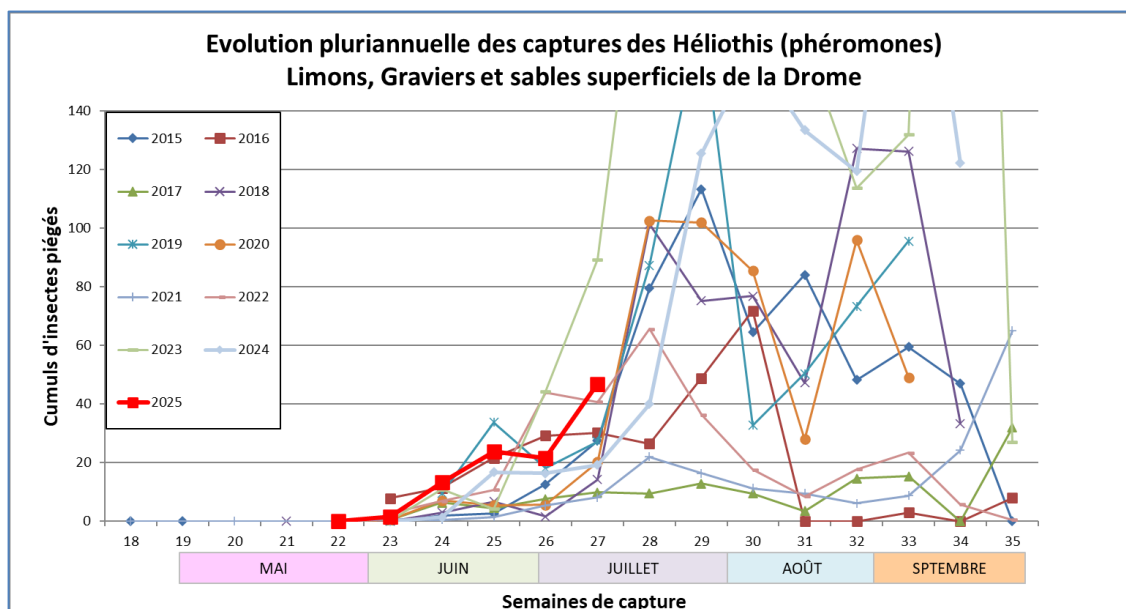


Evolution pluriannuelle des captures des Héliothis (phéromones) Graviers et sables du Rhône de l'Ain et de l'Isère



Evolution pluriannuelle des captures des Héliothis (phéromones) Limons de la Bresse, de la Dombes et du Forez, Combes de Savoie





CHRYSOMELES :

Des captures ont été faites sur l'Ain (305 individus sur 1 parcelle ; 350 indivus sur 1 parcelle ; 16 sur 1 parcelle), le Rhône (51 indivus sur 1 parcelle ; 118 sur 1 parcelle), la Savoie (137 individus sur 1 parcelle) et l'Isère (35 individus sur 1 parcelle), premières captures sur 2 parcelles dans la Loire.

Les parcelles avec des floraisons précoces peuvent concentrer des populations importantes d'adultes. Les dégâts sont essentiellement sur racines : les premières couronnes de racines sont consommées par les larves et pénalisent l'ancrage et la nutrition en eau et en minéraux des maïs, ce qui peut provoquer la verse des pieds. Les dégâts sont favorisés en conditions séchantes.

Analyse de risque



La rotation culturale reste le pivot de la lutte contre cet insecte.

Le levier le plus efficace consiste à rompre la succession de maïs dans la parcelle durant une année : En effet, l'insecte a besoin de consommer des racines de maïs durant son stade larvaire pour accomplir son développement. En absence de maïs au cours du printemps qui suit les pontes (déposées l'été précédent), la quasi-totalité de la population de la chrysomèle du maïs présente dans la parcelle sera anéantie. **Une seule année suffit pour détruire près de 100 % de la population et assainir la parcelle.** Lorsque du maïs sera à nouveau cultivé, des adultes de chrysomèle du maïs provenant des parcelles environnantes viendront à nouveau déposer des œufs dans la parcelle. La population augmentera d'autant plus vite que :

- la densité de parcelles où la culture de maïs succède à une autre culture de maïs est importante dans la petite région agricole où se situe la parcelle ;
- les parcelles sont de petites tailles, facilitant la propagation des adultes d'une parcelle à l'autre ;
- le type de sol et les conditions d'humidité du sol au cours du printemps favorisent la survie des jeunes larves. A noter que les sols sableux sont défavorables à la chrysomèle du maïs, tout comme les sols hydromorphes et très humides au moment de l'éclosion des œufs en mai.

Rédaction : MONDAN Amandine

Pour en savoir plus : EcophytoPIC, le portail de la protection intégrée :
<https://ecophytopic.fr/>

Publication hebdomadaire. Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation

Directeur de publication : Michel JOUX, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes

Coordonnées du référent : Perrine VAURE (CRA AURA perrine.vaure@aura.chambagri.fr, 06 76 24 46 48)

À partir d'observations réalisées par : des coopératives et négoce agricoles, des instituts techniques, des Chambres d'Agriculture de la région Auvergne-Rhône-Alpes, des syndicats de producteurs et avec la participation des agriculteurs.

Ce BSV est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transmise telle quelle à la parcelle. Pour chaque situation phytosanitaire, les producteurs de végétaux, conseillers agricoles, gestionnaires d'espaces verts ou tous autres lecteurs doivent aller observer les parcelles ou zones concernées, avant une éventuelle intervention. La Chambre régionale dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs concernant la protection de leurs cultures.

Action du plan Écophyto II +, piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec le soutien financier de l'Office français de la Biodiversité

